



Règlement du concours photo Mairie Selles Saint Denis 2017

Le thème du concours de cette année est « Pierres et patrimoine de Selles saint Denis ».

Article 1 Organisateur

Le 3C Communication de SSD organise un concours communal de photographies.

Article 2 Forme et la nature

Le concours est ouvert uniquement aux photographies numériques noir et blanc ou couleur, de format haute définition (300 dpi), orientation portrait de préférence, avec l'extension .jpg et impérativement un sujet de Selles St Denis.

La photographie pourra représenter une partie ou la totalité du sujet sur le thème « **Pierres et patrimoine de Selles Saint Denis** ». *Exemples : Totalité ou partie d'une façade de maison à colombage... Statuette... monument... etc ...*

Au cas où il y ait des personnages sur la photo ceux-ci ne devront pas être reconnaissables sous peine d'annulation.

Article 3 Candidats

Ce concours est ouvert uniquement aux habitants de la commune de Selles Saint Denis 41300.

Article 4 Modalités de participation

La participation requiert l'envoi à l'adresse Email mssd-marieclaud.hachet@orange.fr d'un maximum de 3 fichiers photos par participant :

- Ce courriel devra préciser le nom, l'adresse, le N° de téléphone ainsi que la mention « j'accepte les conditions du présent règlement ».
- La lettre d'autorisation de publication (à télécharger sur le site de la Mairie (XXXXX) ou disponible au secrétariat de la mairie).

Tout participant s'engage à faire parvenir à la Mairie des photographies dont il est lui-même l'auteur et qui n'ont pas été primées dans un autre concours. Aucun plagiat ne sera toléré.

Au cas où la Mairie utiliserait l'œuvre d'un participant dont il n'est pas l'auteur, et si l'auteur véritable se manifestait et se retournait contre l'organisateur, ce dernier se réserve le droit de se retourner à son tour contre le participant.

Tout dossier incomplet, non conforme, ou arrivé hors délai sera rejeté.

La participation est limitée à 3 photos par participant.

Article 5 Processus de sélection

Un jury sélectionné au sein du 3C effectuera une sélection, afin de décerner les prix, sous réserve d'un nombre suffisant de participants. Dans le cas contraire le jury se réserve le droit d'annuler purement et simplement le concours.

Les membres du jury s'appuieront pour leur choix sur un ensemble de critères :

1. Concordance du thème : la véracité à représenter un élément situé sur la commune de Selles St Denis
2. L'originalité de la vision : la capacité de présenter un sujet sous un angle nouveau ou de façon inédite.
3. L'habileté technique : la maîtrise des différentes étapes techniques menant à la création d'une photographie.
4. Le traitement photographique : l'utilisation créatrice des ressources du médium photographique (mise au point, cadrage, vitesse d'obturation, profondeur de champ, valeurs, contrastes, etc.).
5. L'impact visuel de l'image : l'effet, la portée de l'image photographique sur la sensibilité ou l'intellect du spectateur.

Article 6 Prix

Le jury sélectionnera les meilleures photographies et attribuera les prix qui sont les suivants :

- **1er prix : Illustration de la première de couverture du « Petit écho 2017 »**
- **2e prix : Illustration de la quatrième de couverture du « Petit écho 2017 »**
- **Les prix suivants se verront attribuer l'illustration des bandeaux de pages intérieures du « Petit écho 2017 »**

Le jury du concours se réserve toute latitude pour décerner, des prix spéciaux afin de mettre en valeur une qualité particulière ou ne décerner aucun prix s'il juge la qualité des photos insuffisante.

Les résultats seront publiés sur le site de la mairie www.sellessaintdenis.com au cours du mois de Novembre 2017.

Ces prix ne pourront pas être réclamés sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement. L'organisateur se réserve le droit de modifier la nature des prix en cas de nécessité.

Article 7 Informations légales

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les participants sont informés que les données à caractère personnel les concernant sont enregistrées dans le cadre de ce concours et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation selon les modalités du présent règlement.

Conformément à la loi Informatique et libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à l'ensemble des données les concernant.

Article 8 Autorisation et responsabilités

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vo, pertes, ou dommages causés à l'œuvre. La Mairie ne saurait être rendue responsable des retards et des pertes d'envois. L'organisateur se réserve le droit d'annuler cette manifestation pour toute raison indépendante de sa volonté.

Dans le cadre du concours, les concurrents autorisent l'ensemble des partenaires à utiliser librement les photographies qui leur auront été adressées et qui seront exclusivement utilisées à des fins culturelles. Tout usage commercial est exclu.

Ces photographies pourront être publiées :

- Sur internet (site de la Mairie).
- Dans les publications de la Mairie, le Petit Echo, l'agenda, la lettre du maire et les brèves ou dans l'illustration des bâtiments de la ville.
- Dans les médias dans le cadre de la promotion des résultats du concours et des concours suivants.

Par ailleurs, ces photographies pourront être utilisées après le concours (expositions itinérantes, affiches, calendriers ou informations liées au concours photo). Ces utilisations ne pourront donner lieu à une rétribution ou un versement de droit d'auteur.

- Pour des raisons de publication, ces photographies pourront être modifiées par l'organisateur.

Article 9 Respect du règlement

La participation à ce concours implique le plein accord des concurrents à l'acceptation du présent règlement et aux décisions concernant tout aspect de ce concours, qui seront définitives et exécutoires. Le non-respect du règlement entraîne l'annulation de la candidature.

La date d'ouverture des envois est fixée au 15 Avril 2017.

La date de clôture des envois est fixée au 15 Aout 2017.

Document à compléter et transmettre en Mairie

Concours photo Mairie Selles Saint Denis 2017

AUTORISATION DE PUBLICATION

Je, soussigné *(Nom, Prénom)*

Habitant à Selles St Denis 41300 *(N°, Rue)*

Accepte les modalités du règlement du concours « photo Mairie de Selles St Denis 2017 » et accepte la publication de mes photos suivant les modalités de ce même règlement.

Fait à Selles St Denis le

Signature